

Ethique Et Soins
Etude De Cas

Année universitaire
2013-2014

PLAN

- Introduction
- Identification du problème éthique en cause
- Recueil des informations et identification des faits pertinents
- Rôle des personnes impliquées
- Identification des options possibles
- Cadre de référence
- Méthode d’analyse
- L’analyse de la situation
- La solution retenue
- Les problèmes d’applicabilité
- Les recommandations
- Conclusion

INTRODUCTION

La profession infirmière est l'une des pratiques qui cause les dilemmes les plus lourds, par conséquent, l'infirmière doit avoir les outils nécessaires et efficaces pour les résoudre. Dont elle doit viser deux objectifs majeurs, résoudre le désarroi causé par le dilemme et faire du bien au bénéficiaire par la prise de la meilleure décision.

IDENTIFICATION DU PROBLEME ETHIQUE EN CAUSE

Houda

- Une petite fille âgée de 5 ans, née d'une relation hors mariage (adultérine) , vivait avec sa mère dans la ville X.
- Elle a été trouvée abandonnée dans un village à proximité de la ville par la gendarmerie royal quelques heures après l'assassinat de sa mère.
- Suite à un ordre du procureur de Roi les autorités locales l'ont ramené et l'ont placé provisoirement dans le service des enfants abandonnés au sein de l'hôpital de ville.

IDENTIFICATION DU PROBLEME ETHIQUE EN CAUSE (suite)

LAILA:

- Assistante sociale, responsable de l'unité des enfants abandonnés.
- Elle a l'expérience de tisser des liens de sympathie et de confiance avec les enfants.
- après une discussion aves la fille, il s'est révélé que cette dernière a été témoin de l'assassinat de sa mère commis par son père.
- Une enquête policière confirme le crime et précise que Houda est un enfant illégitime.

IDENTIFICATION DU PROBLEME ETHIQUE EN CAUSE

- En conséquent, La petite, en situation d'abandonnée, a été sujette d'une éventuelle Kafala;
- Plusieurs familles se présentent pour la prendre en charge, mais après avoir pris connaissance de son histoire, elles n'osent pas compléter la procédure.
- Sa tante, une femme âgée de 40 ans, licenciée, mariée, mère d'un adolescent, ainsi qu'elle est la seule parenté en vie, se présente pour l'adopter et exprime son affection et sa tendresse envers Houda aussi l'engagement de la prendre en charge

IDENTIFICATION DU PROBLEME ETHIQUE EN CAUSE

- l'enfant exprime son attachement à la tante, en revanche elle annonce des comportements abusifs, de la part du fils ainé de la dite tante .
- Toutefois Laila déduit que Houda a été victime de l'harcèlement sexuel.
- Suite à cette déclaration importante, l'assistante social procède à un interrogatoire avec soutien psychologique, pour s'assurer de la véracité de l'incident de l'harcèlement sexuel.

IDENTIFICATION DU PROBLEME ETHIQUE EN CAUSE

L'assistante sociale se trouve devant un dilemme éthique :

- Doit elle informer le procureur du Roi de l'harcèlement sexuel et interrompre la procédure de la Kafala, par son avis défavorable?
- Ou ne pas informer le procureur du Roi de l'harcèlement sexuel et donner un avis favorable à la procédure de kafala?

RECEUIL DES INFORMATIONS ET IDENTIFICTION DES FAITS PERTINENTS

Les faits juridiques

- Enfant dont la mère est décédée et le père est incapable de le prendre en charge est considère comme un enfant abandonné (article1 Dahir n° 1-02-172 portant la loi n° 15-01)
- La kafala exige la prise en charge, la protection, l'éducation et l'entretien de l'enfant abandonné (article 2 Dahir n° 1-02-172 portant la loi n° 15-01)
- Article 16 qui exige l'avis de l'assistante sociale pour accomplir la remise finale.
- L'harcèlement sexuel est une infraction sévèrement punie par le code pénal marocain (article 485)

RECEUIL DES INFORMATIONS ET IDENTIFICTION DES FAITS PERTINENTS (suite)

Les faits sociaux

Dans le contexte socioculturel marocain:

- Un enfant illégitime, est mal acceptée par la société.
- Un enfant avec une histoire aussi dramatique que celle de Houda aura des difficultés d'être adoptée,
- Les conditions de séjour au sein des établissements d'orphelinats au Maroc sont réputés pénibles, et la presque totalité des séjournés sont de sexe masculin.

RECEUIL DES INFORMATIONS ET IDENTIFICTION DES FAITS PERTINENTS (suite)

Les faits sociaux (suite)

- **L' âge de l'enfant:** une demande élevée pour le nourrisson, le problème se pose très rapidement, dès lors que l'enfant dépasse une année. A partir de deux ans, les chances d'adoption sont décrites comme progressivement et considérablement diminuées.

RECEUIL DES INFORMATIONS ET IDENTIFICTION DES FAITS PERTINENTS (suite)

Les faits psychologiques

- L'assistante sociale évalue que Houda fait preuve d'une maturité psychomotrice et elle est consciente de ses déclarations .
- L'enfant est très liée affectivement à sa tante
- la tante fait preuve d'insistance pour soutenir Houda après le meurtre de sa sœur.

RECEUIL DES INFORMATIONS ET IDENTIFICTION DES FAITS PERTINENTS (suite)

Les faits religieux

L’inceste est un tabou social prohibé par toute les société.

Rôle et valeurs des personnes impliquées

L'assistante sociale :

- Par obligation professionnelle, elle doit procéder à une enquête sociale auprès des familles adoptives pour préciser son avis favorable ou défavorable envers une éventuelle Kafala .
- C'est la responsable de la cellule des enfants abandonnés.
- Elle vise la réinsertion social de l'enfant;
- Laila s'engage personnellement pour protéger Houda et s'assurer qu'elle soit dans une atmosphère familiale sécurisante.

Rôle des personnes impliquées (suite)

- **Le procureur du Roi** : le représentant légal de l'enfant abandonné et le décideur final de la procédure de Kafala. Il doit veiller à la protection des droits de l'enfant.

- **La tante** : la seule parenté vivante, attachée affectivement à l'enfant et se met à la place de la mère assassinée, et qui insiste de l'adopter ,

- **L'enfant Houda** : exprime son amour vers sa tante ainsi que son inadaptation au niveau de la cellule des enfants abandonnés .

Identification des options possibles

Option1:

Respecter les obligations professionnelles et établir une enquête sociale auprès de la tante en mentionnant le fait de l'harcèlement sexuel comme motif d'avis défavorable.

Option2:

Ne pas informer le procureur sur l'harcèlement sexuel qu' a subi la petite Houda afin de lui permettre d'être adopté par sa tante.

Option 3:

Demander l'intervention d'un psychologue pour soutenir la petite et impliquer la tante dans la prévention de l'harcèlement sexuel, ainsi que la rédaction de l'enquête sociale en respectant les obligations professionnelles.

Cadre de référence

Pour prendre une décision éthiquement bonne, on opte à se référer à l'approche par principe de Beauchamp et Childress (2001) à savoir la bienfaisance, la non malfaisance, le respect de l'autonomie et la justice dans une visée utilitariste appliquée a l'acte.

Méthode d'analyse

Le processus décisionnel adopté pour l'analyse du présent problème est inspiré de celui de saint Arnaud qui servira de guide à l'aide des repères éthique (valeurs fondamentales, normes déontologiques, devoirs ou principes) dans la résolution du problème éthique et vu la particularité du travail du service social, on a adopté une approche réflexive

L’analyse de la situation (option 1)

1.établir une enquête sociale auprès de la tante en mentionnant le fait de l’harcèlement sexuel

L’assistante sociale en exprimant un avis défavorable , sur la base de l’harcèlement sexuel dépistée au cours des discussion avec la petite, elle se conforme aux obligations professionnelles et respecte le principe de bienfaisance de Houda en évitant une récidive d’harcèlement sexuel

En contre partie cette option controverse le principe de non malfaisance de l’enfant à cause de son placement éventuel à l’orphelinat avec ses conditions de séjour défavorable dont la quasi majorité des séjournés sont de sexe masculin .

L’analyse de la situation (option 2)

2. Ne pas mentionner l’harcèlement sexuel dans l’enquête sociale

l’assistante sociale respecte le principe de non malfaisance de l’enfant, en s’assurant qu’elle sera stabilisée dans un milieu familial avec sa tante dont elle a des liens affectifs forts, et en évitant l’éventualité de transfert à l’orphelinat.

En revanche, l’assistante sociale contrarie:

- Ses obligations professionnels en niant un élément essentiel et décisif dans l’enquête sociale
- Le principe de bienfaisance en négligeant le risque d’harcèlement sexuel par le cousin .

L’analyse de la situation (option 3)

3. Mentionner l’harcèlement sexuel dans l’enquête social et s’assurer de l’accomplissement de la procédure de kafala

L’assistante sociale fait appel au psychologue pour soutenir l’enfant et impliquer la tante pour qu’elle soit consciente de risque encouru d’harcèlement sexuel, et prédisposée pour l’adoption des mesures préventives nécessaires pour protéger Houda

Par la suite, l’assistante sociale informe le procureur du roi du fait d’harcèlement sexuel et des mesures prises pour s’assurer que le milieu familial de la tante soit sécurisé .

La solution retenue

Dans une visée utilitariste, assurant le maximum de biens pour le maximum des personnes, à savoir l'enfant, la tante et l'assistante sociale, tout en respectant d'une part les principes de bienfaisance et de non malfaisance envers l'enfant et d'autre part les obligations professionnelles et les valeurs personnelles de l'assistante sociale, l'option 3 est la plus convenable.

Problèmes d'applicabilité

- Réussir à convaincre la tante de l'ampleur du problème d'harcèlement sexuel commis par son fils
- Responsabiliser la tante tout en maximisant sa propre attitude, afin de remplir son rôle de protection envers Houda.

l’évaluation de l’intervention

Dans tout processus de résolution de problème, l’évaluation constitue un élément pertinent pour qualifier l’efficacité de l’intervention, dans ce sens, l’assistante sociale est tenue de procéder à une enquête de suivi à domicile et juger le milieu familiale adoptif de Houda.

Recommandations

- Créer des comités éthiques qui s'intéressent aux dossiers des enfants abandonnés.
- Impliquer la société civile pour la protection des droits des enfants tel que « association TOUCHE PAS MON ENFANT »
- Les visites à domicile de suivi pour les dossiers de Kafala doivent être une tâche systématique de l'assistante sociale pour s'assurer des conditions de séjour des enfants abandonnés
- L'enquête faite auprès des familles adoptives doit s'intéresser aux attitudes et aptitudes de tous les membres de la dite famille vivant sous le même toit.
- Alléger les protocoles administratifs lors de la visite à domiciles

Recommandations (suite)

- Améliorer les conditions de séjour au sein des orphelinats pour répondre aux besoins spécifiques des enfants abandonnés particulièrement ceux de sexe féminin.
- Organiser des campagnes de sensibilisation pour changer la perception de la société vis-à-vis des enfants illégitimes et pour lutter contre leur stigmatisation.

Conclusion

L'adoption d'un processus décisionnel comme cadre de prise de décision, ainsi qu'une approche réflexive pour garantir le bien agir, reste le moyen pertinent pour résoudre le dilemme éthique.

La compétence professionnelle est essentielle, puisque sans une bonne connaissance des caractéristiques bio-psycho-sociales de ces cas, les solutions apportées pourraient être totalement inadéquates ou tout à fait inapplicables.

Bibliographie

- Saint-Arnaud, J. (2006). « Enjeux éthiques et processus décisionnel en santé communautaire » dans *Pratiques en santé communautaire*
- Dahir n° 1-02-172 portant la loi n° 15-01 relative à la prise en charge des enfants abandonnés